

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Avril 1862.																
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6» —	» expéd. franco par la poste » 7» —	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	JOUR DU MOIS	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.							
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3» 50	» par la poste, franco » 4» —	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.	» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.		9 h. du m.	Minim.	Maxim.							Midi.						
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.			22	14	11,0							19,5	723,4	0,1	Calme.	Clair.	2,462	9,5
		Tout envoi doit être affranchi.			23	11,5	11,3							14	723,5	2,0	Vent.	Couvert.	2,465	8,0
				24	10,8	8,0	15	726,1	0,2	Calme.	Clair.	2,471	11,3							

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 24 avril 1862.

1. Dans sa séance du 15 avril 1862, le Conseil d'Etat a autorisé Mesdames Henriette Opliger née Mojon, domiciliée à Neuchâtel, et Mélanie Pernet, domiciliée à Serrières, à pratiquer l'état de sage-femme dans la République.

2. Un concours est ouvert jusqu'au vendredi 9 mai 1862, pour repouvoir au poste d'huissier de la justice de paix de Boudry, devenu vacant par la démission du titulaire; les offres de services et certificats à l'appui devront être adressés à la Chancellerie d'Etat.

FAILLITES.

5. Par jugement en date du 14 avril courant, le tribunal civil du Val-de-Travers, a prononcé la faillite de Charles-Emile Aehlen, fils d'Abram-Louis, journalier, âgé de 34 ans, bernois domicilié aux Emposieux (Travers). En conséquence, tous les créanciers de ce failli sont requis, sous peine de forclusion: 1° De faire inscrire leurs titres ou réclamations au greffe du tribunal, à Môtiers-Travers, du 25 avril au 26 mai 1862. Les inscriptions au passif seront closes ce dernier jour, à 5 heures du soir. 2° De se présenter devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville de Môtiers, le 50 mai 1862, dès les neuf heures du matin, pour procéder à la liquidation.

4. Par jugement en date du 14 avril 1862, le tribunal civil du Val-de-Travers a prononcé la faillite du citoyen Charles Perrenoud, pierriste, fils d'Augustine Perrenoud, domicilié aux Bayards, d'où il est parti clandestinement dans la nuit du 5 avril en emportant presque tout son mobilier, et le tribunal civil a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix des Verrières pour être opérée sommairement. En conséquence tous les créanciers et intéressés à la masse du dit Charles Perrenoud sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix des Verrières, dès le 25 avril au 26 mai 1862, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à la salle des audiences de la justice de paix des Verrières, le mardi 27 mai 1862, dès les 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation.

5. Par jugement en date du 12 avril courant, le tribunal civil du Val-de-Ruz a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen Joseph Deschamps, fils de Barthélemi et de Catherine née Deschamps, âgé de 41 ans, originaire de Notre Dame du Pré (Savoie), et de sa femme Marie, fille de Joseph Varnod, et de Jeanne-Baptiste née Deschamps, âgée de 57 ans, aussi originaire de Notre Dame du Pré en Savoie, marchands d'aunages et d'épicerie, domiciliés à Saint-Martin, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse des mariés Deschamps sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix, à Fontaines, dès le 18 avril au 21 mai 1862, ce dernier jour jusqu'à 6 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à la salle de la justice de paix, à Fontaines, le mercredi 28 mai prochain, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation, le tout sous peine de forclusion.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

6. Les héritières de Jean-Jaques Muller, fils des défunts Conrad Muller et Régula Dic-

kelmann, originaire de Lindhof, commune de Munchaltorf (Zurich), terrinier, demeurant à Neuchâtel, où il est décédé le 10 avril 1862, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 25 avril jusqu'au vendredi 25 mai 1862, inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel le mardi 27 mai 1862, à neuf heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés sont sommés de faire inscrire pendant le délai ci-dessus indiqué, leurs créances et prétentions appuyées des pièces justificatives, et ils sont en outre péremptoirement assignés à comparaître aux jour, heure et lieu indiqués, pour assister à la liquidation; le tout sous peine de forclusion. Les héritières sont: Philippine-Wilhelmine Muller et Marie-Louise Muller, domiciliées à Neuchâtel.

7. La succession de défunt Charles-Auguste Huguenin-Vuillemin, tailleur d'habits et propriétaire, fils de feu Abram-Henri Huguenin-Vuillemin et de Julie-Année Jacot-Descombes, originaire du Locle et de la Chaux-du-Milieu, demeurant à la Chaux-du-Milieu, où il est décédé le 2 février 1862, ayant été acceptée sous bénéfice d'inventaire à la date du 9 avril 1862, le juge de paix du cercle des Ponts fait connaître à tous les intéressés, que les inscriptions seront reçues au greffe de paix des Ponts depuis le jeudi 17 avril courant au jeudi 17 mai 1862, inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées closes et bouclées. La liquidation s'ouvrira aux Ponts le mercredi 21 mai 1862, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix. Les héritiers sont: Le citoyen Henri-Sylvain Huguenin-Vuillemin frère du défunt, et madame Julie-Anne Montandon née Jacot-Descombes, mère du défunt, tous deux demeurant à Neuchâtel.

TUTELLES ET CURATELLES.

8. A la demande du citoyen Alphonse Vattel, de Peseux, actuellement domicilié à Cudrefin, l'autorité tutélaire du cercle d'Auvergnier, dans son audience du 4 courant, lui a nommé et établi un curateur en la personne du citoyen Clovis Roulet, père, domicilié à Peseux, lequel, tout en donnant avis au public de sa nomination, annonce qu'il désavouera tout acte qui aurait été fait par son pupille, sans sa participation expresse.

9. A la demande de madame Madelaine née Imboden, veuve du citoyen Justin Jeanneret, demeurant à Combe-Valier (Ponts), la justice de paix des Ponts, dans son audience du 21 mars 1862, lui a nommé un curateur dans la personne du citoyen Constant Maret, agriculteur, demeurant à Petit-Martel, lequel porte sa nomination à la connaissance du public pour sa gouverne.

10. A la demande des parents de Marie-Louise Muller, fille de feu Jean-Jaques Muller, en son vivant terrinier à Neuchâtel, la justice de paix de Neuchâtel, dans son audience du 15 avril 1862, a nommé et établi comme curateur de ladite Marie-Louise Muller, le citoyen Charles-Humbert Jacot, agent d'affaires à Neuchâtel; ce qui est porté à la connaissance du public.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

11. A vendre de gré à gré, environ 5 ouvriers de vigne en deux parcelles, et un champ de la contenance d'une émine et demie, le tout situé près Cortailod. On serait disposé à louer le champ pour l'année courante. S'adr. à MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires, à Neuchâtel.

Propriété à vendre.

On offre à vendre, dans une des belles expositions de la paroisse de St-Aubin, un domaine d'environ 19 poses anciennes en nature de champ, et 14 poses en nature de forêt, dont deux sur le domaine et 12 sur la montagne, de plus, sur cette dernière, des prés pour deux chars de foin.

Ce domaine possède deux bâtiments en très-bon état; l'un pourrait servir d'habitation de maître et l'autre de demeure au fermier. Indépendamment de ces 19 poses, formant à peu près un seul max, les deux bâtiments sont au centre et jouissent d'une fontaine intarissable et d'un verger bien peuplé d'arbres fruitiers. Cette vente a lieu pour motif de santé. S'adr. pour voir les immeubles, à A^e Jacot, boulanger à Chez-le-Bart.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

15. Mercredi 7 mai, on exposera en montes à la cure de St-Blaise, divers objets de ménage. Les montes commenceront à 9 heures du matin, et on les continuera le lendemain jeudi.

A VENDRE.

Philippe Traub et fils, rue des Epancheurs, n° 7.

Informent leurs clients que leur assortiment de nouveautés pour la saison d'été est au grand complet, et qu'ils trouveront chez eux un beau choix d'étoffes du dernier goût et à des prix modérés.

15. On offre à vendre des bois-de-lits à deux personnes, en sapin, à un prix très-avantageux. S'adr. à M. Reinhard, peintre, près du Temple-Neuf.

HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS.

CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE, GRAND'RUE, N° 6.

Moïse Blum informe le public et spécialement ses pratiques, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de confections haute nouveauté, qu'il vendra à des prix très-réduits. Aperçu:

Pantalons, depuis fr. 2» 25 à fr. 28.
Paletots d'été, depuis » 2» 50 à » 55.
Gilets d'été, depuis » 1» 75 à » 22.

Un grand assortiment de chemises, cols, cravates, flanelle de santé, ainsi qu'un beau choix draperie et diverses étoffes pour les vêtements que l'on préfère sur mesure.

Confection pour dames et fillettes.

17. On offre de la bonne terre de jardin, à prendre sur place, sans rétribution. S'adr. à Fréd. Meuron, aux Terreaux.

18. A vendre, encore quelques meubles, tels que canapé, bureau, etc., rue des Halles, n° 9. S'adr. au magasin.

19. A vendre d'occasion, un exemplaire complet de l'Armorial neuchâtelois. Pour le voir, s'adresser au bureau d'avis.

La vente annuelle des chemises et des bas aura lieu jeudi 1^{er} mai, dès 9 heures du matin à 4 heures du soir, chez madame de Perrot, aux Terreaux.

Spécialité de rubannerie.

SCHWOB-PICARD, place du Marché, n° 5, A l'honneur d'informer le public et plus spécialement ses pratiques, qu'il a changé son commerce d'aunage et qu'il commence pour la saison à vendre les rubans. On trouve chez lui un grand choix de rubans en tout genre, à l'aune, au poids, gros et détail, à des prix très-modérés. Il profite de la même occasion pour liquider le solde de ses autres marchandises, qui consistent en un grand choix de robes nouveauté, poil de chèvre, popeline brochée et imprimée, rebs, barège, mandarine, orléans, alpaca, indiennes, toile fil et coton, flanelle de santé, indiennes pour meubles, et beaucoup d'autres articles trop long à détailler.

Fabrique d'eaux minérales,

De Fritz Provin, à Gorgier, canton de Neuchâtel: Limonade, eau de seltz, eau de soude, etc. Il vend par telle quantité désirée. S'adr. à lui-même.

25. La veuve Hass, à Valangin, offre à vendre un âne avec son collier neuf et le char; plus un métier de tisserand, en bon état.

Avec 30% de rabais,

On vendra un choix de nouveautés pour robes, ainsi que

Confections pour dames.

Rue du Temple-Neuf, n° 24, maison Prollius.

M. A. Bloch tient réellement à faire profiter l'honorable public d'un bon marché, vu le prompt écoulement qu'il doit faire jusqu'à la St-Jean, à cause du changement de magasin, tenant à avoir le moins de marchandises possible pour cette époque.

En liquidation, une forte partie de draperie pour messieurs, ainsi que plume et coton de très-bonne qualité.

Au magasin de H.-E. Henriod, relieur-libraire, place du Port, n° 4.

Carnets imprimés pour inscrire les journées d'ouvriers. C'est le modèle déjà adopté par plusieurs maîtres d'états de notre ville.

26. A vendre, à un prix favorable, un bon piano bien conservé. S'adr. au bureau de cette feuille.

MAISONS A LA VILLE DE PARIS. MAISONS
A GENÈVE et LAUSANNE. HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS
confectionnés et sur mesure. YVERDON.

MM. BLUM frères ont l'honneur de faire part à leur clientèle que l'on trouvera dans leurs magasins, pour la saison d'été :

UN GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS

confectionnés dans leurs ateliers de Genève et de Neuchâtel.

Pour les personnes qui préfèrent se faire habiller sur mesure,

UN BEAU RAYON DE DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS

POUR PANTALONS ET GILETS

qui ne laisse rien à désirer tant pour les qualités que pour le bon goût des étoffes.

Chemises blanches et en couleur, chemises de flanelle confectionnées et sur mesure.

Cols-cravates en tous genres, etc.

Gilets et caleçons en flanelle, toile et coton, bretelles, guêtres, etc.

Spécialité de vêtements militaires.

Les magasins sont au 1^{er} étage rue de l'Hôpital, à côté de l'hôtel du Faucon, à Neuchâtel. — Entrée particulière au rez-de-chaussée.

En vente à la librairie S^t Delachaux, à Neuchâtel, SATURNIA TELLUS!

Non!

L'ITALIE

n'est pas la « terre des morts! »

par Émile TRIPET.

Agréé par S. E. le général GARIBALDI et accompagné d'une lettre autographe à l'auteur.

Prix : 80 centimes.

SPÉCIALITÉS

pour hommes et jeunes gens.

Cols et cravates, nouveau choix, dans tous les genres.

Faux-cols de chemises, anglais et autres.

Devants de chemises, en fil et coton, grand choix.

Chemises faites, blanches et en couleurs.

Confection de chemises de commandes

Au magasin de MEYER-RICHARD, rue des Halles.

FEUILLETON.

Une ville exhaussée.

On trouve dans le journal allemand *Aus der Fremde* les très-singuliers détails qui suivent, sur l'exhaussement de groupes entiers de maisons dans une ville des Etats-Unis, détails que la feuille allemande ne paraît nullement mettre en doute.

» Dans l'ouest des Etats-Unis existe une ville qui, pour les Américains eux-mêmes, est un miracle : c'est Chicago, sur le lac Michigan. On arrive par la voie ferrée dans cette ville, aussi grande que Dublin, et qui, il y a trente ans, n'existait pas. Ce n'était qu'une station de commerce avec un petit fort. Elle avait été édiflée si rapidement, que l'on ne s'aperçut du vice de sa construction que lorsque c'était déjà une ville de 100,000 âmes; en effet, elle était bâtie dans une plaine peu élevée au-dessus du lac, en sorte qu'il n'y avait pour l'eau aucun écoulement; il en résultait de graves inconvénients, dont on se préoccupait peu, les croyant irrémédiables. Ce n'est qu'en voyant le danger qui pouvait en résulter pour la santé et pour la vie des habitants, qu'on songea à les écarter.

» Enfin le conseil de ville adopta un plan, qui lui fut proposé par un certain Brown, et qui consistait à exhausser la ville de 4 à 10 pieds suivant les besoins, pour obtenir un complet écoulement de l'eau. Il n'y a pas en Europe beaucoup d'ingénieurs qui auraient entrepris une pareille tâche. Mais, à Chicago, on ne vit dans ce projet rien d'extraordinaire, et

Eau de selters.

Les personnes qui désirent faire provision d'eau de selters naturelle, sont priées de faire inscrire leurs demandes au magasin d'épicerie de J.-S. Quinche, qui en recevra sous peu de la fraîche.

Papeterie Gerster-Fillieux.

JEAN NIGGLI, successeur,



Vient de recevoir la toile glacée, pour tireurs, qu'il attendait.

On trouve, comme du passé, à la même papeterie, toutes les autres fournitures nécessaires aux tireurs.

52. N. Bohn informe le public qu'ayant quitté la fabrication des potagers, il cédera ceux qui lui restent à des prix avantageux. — Le même offre à vendre, faute d'emploi, une lucarne en fer-blanc à bas prix.

53. L'ATELIER de monteurs de boîtes, de feu M. Louis Erbeau, à Bevaix, composé de tous les outils nécessaires pour occuper huit ouvriers, est à vendre; si on le désire on le détaillera. S'adr. pour les conditions à M. Jules Verdan, aux Isles, près Boudry.

on se mit à l'œuvre sur-le-champ, avec cette promptitude qui caractérise les Américains. L'étranger qui arrive maintenant à Chicago est obligé de parcourir des rues dont le niveau est bien différent, tantôt haut, tantôt bas, tantôt élevé de plusieurs marches. Il se passera bien encore une année avant que les choses soient rétablies dans leur état normal.

» Pour donner une idée de cette entreprise, nous citerons tout un pâté de maisons qui n'avait pas moins de 720 pieds de longueur, 90 à 140 de largeur et une hauteur moyenne de 70. Dans ce groupe figuraient une banque et d'autres bâtiments massifs, contenant trente boutiques; le poids était évalué à 700,000 quintaux. Trois sociétés entreprirent le travail d'exhaussement pour 18,000 dollars, en prenant sous leur responsabilité les dégâts qui pourraient survenir. Enfin, il fut stipulé, ce qui n'est pas la chose la moins singulière dans ce singulier travail, que les occupations ne seraient pas interrompues dans l'intérieur des bâtiments.

» On procède de la manière suivante : » La première opération qu'on exécute, c'est d'enlever toute la terre autour des fondations de l'édifice et d'établir des allées provisoires pour le public de la rue. Après quoi la terre est creusée sous une portion du bâtiment, et on y insinue de fortes souches de bois qui sont portées par des verins ou écrous à vis, aussi rapprochés que possible les uns des autres. Quand une portion est en état, on passe à une autre, jusqu'à ce que les poutres et les écrous garnissent tout le dessous du bâtiment. Le nombre des écrous employés en cette circonstance s'élevait à 6000.

» La seconde opération consiste à mettre les

VASES POUR ARBUSTES.

Nouveau système de vases ronds en chêne, avec une couronne en fonte ornée, à la partie supérieure. — Grande élégance, solidité et durée. — 4 grandeurs différentes. — Premier prix à l'exposition horticole d'avril 1862 à Genève. — Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvrenière, à Genève, ou à M. F. Berthoud, rue des Moulins, à Neuchâtel.

Au magasin du faubourg.

Dan. Stock vient de recevoir: huile de Nice surfine nouvelle, huile de noix fraîche, 1^{re} qualité, fromages de Limbourg, fromages de l'Emmenthal, par pièces et au détail, moutarde de Maille, id. de Bordeaux, id. de Dusseldorf, à la livre; un nouvel envoi de pâtes d'Italie, pruneaux de Bordeaux, 1^{er} choix; raisins de Malaga, un beau choix de bouchons surfins.

On détaillera, par litres et par broquets, vin rouge bourgogne, très-bonne qualité, à 60 c. le litre.

36. MM. Veuve Rock et fils, de la Vieille-Loyé, ont l'honneur d'aviser leurs correspondants, qu'ils peuvent s'adresser à leur entrepositaire, M. EDOUARD BOVET à NEUCHÂTEL, pour les bouteilles, mesure fédérale et ancienne mesure, litres et chopines, dont ils peuvent avoir besoin, et qui leur seront livrés aux prix et conditions les plus avantageux.

37. A vendre, de gré à gré, pour cause de départ, différents meubles, tels que: bois-de-lits, canapé, commodes, tables, tables de nuit, chaises, miroirs, lampes et autres objets trop longs à détailler; plus un potager, batterie de cuisine, vases de cave, etc. S'adr. à Vieux-Châtel, 5, 5^{me} étage.

Avis à MM. les entrepreneurs.

MM. Jaquet et C^e tiennent le dépôt du ciment de Champ-Rond près Port-de-France, de la maison B. Berthelot. Ce ciment est le meilleur, et est à un prix plus avantageux que d'autres.

EMPRUNT DE LA VILLE

de Neuchâtel.

Tirage le 1^{er} mai prochain.

Primes en 1862: fr. 55,000, 5000, 1000, 500, 100, 50, etc. On peut se procurer des obligations originales, à fr. 10>75 c. la pièce, valables pour tous les tirages jusqu'à ce qu'elles sortent, chez Albert Bovet, rue Purry, 4. Lettres et argent franco.

NB. Rachat des titres après le tirage au cours du jour.

vis en mouvement. Pour dix vis, il y a un homme muni d'un moulinet. A un coup de sifflet, il tourne d'un quart de tour la première vis, puis la seconde, et ainsi de suite jusqu'à la dixième. Le sifflet retentit de nouveau, la même opération a lieu, et on continue de cette manière jusqu'à ce que l'exhaussement projeté ait été atteint.

» Il existe une grande lithographie qui représente tout le pâté de maisons en question avec le sol remué alentour, les ouvriers fonctionnant, tandis que voitures et piétons vont et viennent comme si de rien n'était. Quand l'exhaussement voulu est effectué, les poutres posées en dessous sont l'une après l'autre remplacées par de la maçonnerie.

» Le groupe de maisons dont nous parlons comptait beaucoup de fenêtres, par conséquent beaucoup de vitres, des appartements élégamment ornés, etc.; et pourtant aucun carreau ne fut cassé, aucun mur lézardé, aucun meuble détérioré. L'auteur de la description qui précède a lui-même vu et visité le théâtre de cette curieuse scène; il certifie que rien ne pouvait faire deviner que les maisons, avec la rue, eussent été, quelque temps auparavant, à cinq pieds au-dessous de leur niveau actuel.

L'éditeur de cette Feuille doit avouer, qu'à la réception de l'article précédent qui lui fut communiqué très-obligamment l'hiver dernier, il eut de la peine à y ajouter créance, et ne put se décider alors à le publier. Les mêmes scrupules ne retinrent pas l'éditeur de la Feuille d'avis du Locle, qui reproduisit cet article sans autre commentaire. Mais ce qui vint bientôt changer nos doutes et nous inspirer confiance

40. A vendre, un piano d'Erhard, à 6 octaves. S'adr. au bur. d'avis.



La Société neuchâteloise

d'Horticulture offre un beau

choix de conifères, plantes à feuilles persistantes, belle collection de bruyères, azalées et autres.

ON DEMANDE A ACHETER.

42. On achèterait à des prix modiques, environ 100 à 200 quintaux feuilles de mûrier. S'adr. franco, au bureau de cette feuille.

A LOUER.

45. A louer, pour de suite, une mansarde meublée, avec la pension si on le désire. Maison Neuve, appartement n^o 6.

44. A louer, pour de suite, une grande chambre à deux croisées, donnant sur la rue, confortablement meublée, pour une ou deux personnes avec la pension. Maison Neuve, appartement n^o 6.

45. A louer, une belle chambre garnie à un 1^{er} étage, au centre de la ville. S'adr. chez M. Moïse Blum, Grand rue, n^o 6.

46. A louer, pour la St-Jean, au premier étage de la maison Weber, au faubourg, deux chambres et une cuisine. S'adr. au propriétaire.

47. On offre à louer, pour le 1^{er} du mois, une jolie mansarde meublée. S'adr. maison Neuve, 1^{er} étage, n^o 4, côté de bise.

48. A louer, de suite ou pour la Saint-Jean, pour la belle saison ou à l'année, un joli logement au 1^{er} étage d'une maison agréablement située, au milieu d'un jardin, et ayant vue sur le lac et les Alpes. S'adr. à M. Kybourg, jardinier-fleuriste, au Plan de Serrières, à 10 minutes de Neuchâtel.

49. A louer, pour le 1^{er} mai, à la rue de l'Hôpital, une chambre meublée bien éclairée. S'adr. rue des Moulins, n^o 5, au magasin de confection.

50. A louer, pour le 1^{er} mai, à des messieurs, une jolie chambre bien meublée, ayant vue sur un grand jardin duquel on a la jouissance du parcours. S'adr. rue des Moulins, 45.

51. A Peseux, une belle maison comprenant deux logements composés chacun de 2 chambres et toutes les dépendances nécessaires, à louer ensemble ou séparément, et un beau et grand jardin avec beaucoup d'arbres fruitiers. Pour le prix s'adresser au bureau d'avis.

dans les allégations du journal allemand, c'est le récit tout à fait semblable que fait M. Maurice Sand de ce qu'il a vu à Chicago, et qui se trouve consigné dans son charmant voyage intitulé *Six mille lieues de toute vapeur*, publié par la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1^{er} mars 1862. M. Sand s'exprime ainsi :

» J'ai dit qu'à Chicago les maisons poussaient, c'est à la lettre. Je ne voulais pas le croire. L'hôtel *Trémont*, où nous logeons, a été exhaussé il y a six mois, non pas d'un étage supérieur, il n'y aurait là rien de bien étonnant, mais par le bas. Le terrain de Chicago est au niveau du lac, par conséquent très-souvent inondé, et comme il est très-meuble, il tend à s'affaisser sous le poids des bâtisses. On creuse des tranchées, on passe des mardriers, on assujettit le tout par des boulons de taille proportionnée, et quand tous les mardriers formant un parquet sont placés, non-seulement sous la maison, mais encore sous les maisons voisines, — tout un pâté de constructions, — on commence un travail de treuils, de cabestans, de crics, où tout marche à la fois; on place des étais à mesure que la maison ou le quartier s'élève, on bâtit des murs de soutien, et, en quinze jours, le rez-de-chaussée est devenu un premier, sans que les locataires aient eu besoin de déménager. J'ai vu une maison de briques, à angles et assises en pierre de taille, à cinq étages, qui était en train de subir cette opération; elle glissait entre ses deux voisines, dont l'une avait poussé l'année précédente. Ce qui est incroyable, c'est qu'il n'arrive pas d'accidents, parfois une lézarde, mais c'est là tout.

52. A louer, pour la St-Jean, le petit magasin d'angle, maison Motta, rue du Seyon, occupé actuellement par M. Francon, marchand de parapluies. S'adr. au docteur Vouga, à Chanéclaz.

53. Par suite de circonstance survenue, on offre à amodier, pour la belle saison, à Coffrane, à des personnes tranquilles, un appartement renfermant plusieurs chambres meublées; on fournirait la pension si on le désire. S'adresser à MM. Jeanneret et Humbert, à Neuchâtel, et pour le prix et les conditions, au propriétaire, Henri-Julien Greillat, au dit Coffrane.

54. Pour le 1^{er} juin ou pour la St-Jean, un petit logement situé au centre de la ville. S'adresser à l'épicerie Montandon, au bas de la rue du Château.

55. A louer, de suite, un petit magasin bien situé au centre de la ville. S'adr. rue St-Maurice, n° 14.

56. Pour de suite, une petite chambre meublée ou non. S'adr. au bur. d'avis.

57. A remettre pour Saint-Jean, à des personnes propres et sans enfants, un appartement au rez-de-chaussée de la maison Grandjean; à St-Jean, près Neuchâtel. Plus, pour la belle saison, quelques chambres situées à Bevaix.

58. A louer, une chambre meublée, pour y entrer de suite, à un ou deux messieurs, personnes d'ordre. S'adr. à Mad. Marchand, rue de l'Hôpital 15.

59. A louer, pour la St-Jean, le grand magasin de la maison de l'hoirie Convert, à la Croix-du-Marché. S'adr. à M. Baillet, père.

60. A louer, à la rue des Terreaux, n° 7, un logement au rez-de-chaussée, composé de 5 chambres et dépendances. S'adr. au propriétaire.

61. Un logement à la rue du Tertre. S'adr. au bureau d'avis.

62. A louer, à Colombier, deux chambres indépendantes, du côté du soleil, meublées ou non, à des personnes tranquilles. S'adr. au bureau d'avis.

63. Un jeune homme bien tranquille, offre à partager sa chambre qui est convenablement meublée. S'adr. rue des Moulins, n° 20, au 1^{er} étage.

64. A louer, une chambre meublée au centre de la ville, à un 5^{me} étage, à un monsieur, pour le prix de fr. 15 par mois. Le bureau de cette feuille indiquera.

65. A louer de suite ou pour le 1^{er} mai, une belle chambre meublée au centre de la ville, pour un ou deux jeunes gens de bureau. S'adr. au bureau d'avis.

66. Le premier étage de la maison n° 4, Grand rue, est à louer pour la St-Jean, à un ménage tranquille de 3 ou 4 personnes sans enfants. Il se compose d'un salon avec grandes glaces, et d'un cabinet donnant sur la rue, une chambre derrière et cabinet de domestique, caveau, galetas et chambre à resserrer. S'adr. au propriétaire.

67. A louer, dès la St-Jean ou maintenant, à l'Evoles, le magasin inférieur occupé précédemment par MM. Jaquet et Bovet. A louer, de même, le verger attenant. S'adr. rue du Château 25, 2^{me} étage.

68. On offre la place pour coucher à une ou deux personnes. S'adresser pour renseignements à Humbert, horloger, rue du Coq-d'Inde, au magasin d'horlogerie, entrée ruelle Fleury.

69. A louer, à la brasserie de Pesoux, pour la Saint-Jean, 2 ou 3 chambres meublées ou non meublées, avec ou sans la pension, à des personnes de toute moralité. S'adr. à R. Johann-Douillot, confiseur, à Corcelles.

70. A louer, une grande chambre au rez-de-chaussée, très-propre à servir de bureau ou de débarras. S'adr. rue de la Place-d'Armes, n° 2.

71. A louer, dès-maintenant, rue des Epancheurs, 2^{me} étage, n° 11, une jolie chambre meublée, pour un monsieur.

ON DEMANDE A LOUER.

72. Un petit ménage demande à louer, pour la St-Jean, un logement de deux ou trois chambres, si possible dans le voisinage du port. S'adr. au bureau de cette feuille.

OFFRES DE SERVICES.

73. Une jeune fille recommandable, qui parle très-bien les deux langues et qui sait l'état de tailleur, aimerait se placer chez une maîtresse tailleur de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

74. Une jeune fille du canton de Vaud, 18 ans, désire se placer en Suisse ou à l'étranger, comme femme de chambre; elle pourrait enseigner quelques ouvrages manuels et d'agrément à de jeunes demoiselles, ainsi que les premiers principes du français; elle a fait un apprentissage de modiste et de tailleur, sait faire les ouvrages en cheveux, en laine et en cire, repasser, etc. S'adr. au bureau d'avis.

75. Une jeune bernoise de 18 ans, très-recommandable, qui a fait un apprentissage de tailleur, désire entrer comme ouvrière ou assujettie chez une bonne maîtresse tailleur de la ville ou des environs. S'adr. M^{me} Garraux, faubourg du lac, n° 31.

76. Une fille qui parle les deux langues, aimerait se placer pour de suite comme femme de chambre ou pour faire un ménage ordinaire. S'adr. à M^{lle} Marie Steiner, n° 9, rue des Epancheurs.

77. Une jeune bernoise, 22 ans, qui sait bien coudre, tricoter et repasser, et qui comprend un peu le français, désire se placer de suite comme femme de chambre. Elle a de bons certificats. S'adr. à Elisabeth Weyerermann, chez M. Louis Perregaux-Dielf, aux Geneveys sur Coffrane.

78. Une jeune fille badoise, qui se contenterait d'un faible salaire pour pouvoir apprendre le français, cherche une place; elle possède de bons certificats. S'adr. à Marie Loscher, logée à la Fleur-de-Lys, à Neuchâtel.

Demandes de places.

1^o Un jeune homme bien élevé, d'une famille honorable de la Suisse allemande, cherche une place comme **volontaire** dans une maison de commerce de la Suisse française, si possible dans un commerce d'étoffes manufacturées, travail pour lequel il possède déjà des connaissances variées et montre de l'aptitude et des dispositions, ayant en outre la pratique de la tenue de livres en partie simple. Il possède une belle écriture et a des notions de la langue française, dans laquelle il désire s'exercer et se perfectionner.

2^o Un jeune homme de 25 ans, pourvu de bons certificats et recommandations, demande un emploi de voyageur ou détaillant dans un commerce d'épicerie.

3^o Un honnête jeune homme, doué d'une élocution facile, apte à l'emploi de voyageur, désire se placer dans un commerce d'étoffes, attendu qu'il connaît très-bien ce genre de commerce et fabrication.

4^o Le fils d'une maison d'épicerie de Baden (Argovie), jeune homme de 17 ans, intelligent et bien élevé, cherche à se placer comme **volontaire** dans un commerce d'épicerie, soit dans une maison de fers et métaux, ou une librairie.

5^o Une fille de 21 ans, de braves parents du canton de Zurich, cherche à se placer pour desservir un magasin ou dans une famille comme femme de chambre; elle est au fait de tous les travaux manuels de son sexe; elle possède déjà des notions de langue française; c'est pour pouvoir se perfectionner dans cette langue qu'elle désire entrer en condition dans la Suisse française.

6^o Un jeune homme de 22 ans, d'une taille avantageuse et d'un extérieur agréable, cherche une place de sommelier; ayant déjà quelque connaissance du service d'hôtel, il voudrait se former entièrement comme sommelier, et en même temps, si c'est possible, apprendre la langue française.

Pour toutes ces personnes très-dignes d'être recommandées chacune dans sa spécialité, s'adresser au bureau de placements et commissions de J. Häusser, agent d'affaires, à Arau.

80. Un jeune homme de toute confiance, ayant fait un bon apprentissage de jardinier, cherche au plus vite possible une place dans une bonne maison de la ville ou de la campagne; il entrerait même chez un jardinier comme ouvrier; il peut fournir des certificats de sa moralité et de ses connaissances. S'adr. à F. Duvanel, instituteur, à Bôle.

81. Un Fribourgeois, 26 ans, cherche une place de domestique; il sait soigner et conduire les chevaux, cultiver un jardin, etc.; il est bien recommandé. S'adr., pour d'autres informations, à M. Tiburce Bosson, au faubourg.

82. Une jeune fille du Vully, aimerait se placer de suite comme femme de chambre ou bonne. S'adr. à M^{me} Savoye-Perrin, rue Saint-Maurice.

83. Un jeune Vaudois qui connaît le service d'un ménage à la campagne et qui sait soigner les chevaux, désire se placer comme domestique, de préférence en ville ou aux environs. Il est possesseur d'excellents certificats. S'adr. à Eugène Buret, à Missy, près de Payerne.

84. Une jeune fille, d'honnête famille, âgée de 18 ans, désirerait trouver au plus tôt une place de bonne d'enfants. S'adr. pour renseignements à la cure de Bevaix.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

85. Une femme de chambre ayant du service et des recommandations, trouverait à se placer. S'adr. rue Saint-Honoré, n° 7.

86. On demande de suite, une domestique sachant faire la cuisine, et porteuse de bons certificats. S'adr. au bureau de cette feuille.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

87. Perdu, dans la soirée du jeudi 10 courant, en ville, un **étui de mathématiques**. Le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

88. Perdu, le 16 ou 17 courant, un porte-crayon en ivoire, avec plume et crayon rentrant; le rendre contre récompense au Cercle national.

89. On a perdu en ville, il y a quelques jours, une voilette noire brodée, que l'on est prié de rapporter rue du Musée, n° 5, contre récompense.

90. Trouvé il y a quelques jours, dans le village de Valangin, un paquet renfermant un peu d'argent; le réclamer à Auguste-Henri Jaquet, cantonnier à Rochefort, en le désignant et contre les frais d'usage.

AVIS DIVERS.

MM. les membres du Cercle du Musée sont prévenus qu'il y aura des **glaces** demain dimanche 27, après-midi.

92. Une famille demeurant à Bâle désire placer son fils âgé de 15 ans, en échange dans une honorable famille de Neuchâtel, ou dans une ville des environs, pour apprendre la langue française. Pour renseignements, s'adresser à Wittwer, ferblantier, à l'Ecluse, ou directement à J.-J. Buser, débit de tabac, Bâle.

93. Un jeune homme marié, cherche un travail quelconque à la journée; il préférerait une maison où il pût être longtemps occupé. S'adr. au bureau d'avis.

Municipalité de Neuchâtel.

CONCOURS.

Un concours est ouvert pour divers travaux de terrassement au cimetière du Mail. Le cahier des charges est déposé au bureau des travaux publics, où l'on peut en prendre connaissance jusqu'au 3 mai prochain.

Direction des travaux publics.

95. Une demoiselle ayant passé plusieurs années en Angleterre et en Allemagne et qui enseigne les langues de ces deux pays, ainsi que le dessin et l'aquarelle, ayant encore des heures disponibles, désirerait trouver quelques élèves de plus. On peut s'adresser, pour des renseignements, chez M. le pasteur J. Wittnauer, à Cornaux, et pour les leçons, chez M^{me} Bovet, Maison neuve, faubourg du lac, au second.

Jeu d'œufs. — Les jeunes gens d'Auvornier avisent le public qu'il y aura un jeu d'œufs, dimanche 27 courant, au dit lieu, qui sera suivi d'un bal public. La course commencera à 5 heures. Bonne réception est réservée aux visiteurs.

Jeu d'œufs. — La jeunesse de Pesoux avise le public qu'elle fera un jeu d'œufs dimanche 4 mai, qui sera suivi d'une danse publique en plein air. La course commencera à 5 heures précises. Les promeneurs peuvent compter sur un accueil très-amical.

ATTENTION!

J.-D.-H.-F. Meyerhoff, coureur, de Hanovre, âgé de 48 ans, fait savoir qu'il fera, lundi 28 avril, à une heure, une course en partant de la place Purry et passant par l'Evoles, place du Marché, rues des Moulins, Seyon, Terreaux, Faubourg jusqu'à l'usine à gaz.

Il se fera remettre un certificat de la distance la plus éloignée.

Il prie instamment qu'on ne l'interrompe pas pendant ses courses, et il se recommande pour une récompense lorsqu'il aura fini ses courses, et quand il s'annoncera au moyen d'une trompette.

Établissement hydrothérapique et bains à Chanéclaz.

Ouverture le 1^{er} mai.

BAINS DE BRETIÈGE.

ouverts le 11 mai.

L'établissement hydrothérapique et les bains ferrugineux ont subi cette année des réparations et des changements considérables. Bretiège, situé dans une fort jolie contrée, avec de belles promenades et des vues magnifiques sur la chaîne des Alpes et sur une partie du Jura, peut aussi être recommandé comme un agréable séjour d'été. Des voitures, à prix modérés, sont à la disposition des curistes.

Monsieur Schneider est le médecin de l'établissement. La direction fera son possible pour rendre le séjour des bains agréable. S'adr. pour de plus amples informations à

SPARREN-VEST.

HOTEL SUISSE

désigné sous le nom de

GRAND HOTEL MOLIERE
rue Fontaine Molière 59 et 59 bis, près le Palais Royal,

à PARIS,

tenu par M^{me} v^e Pigeon, du canton de Neuchâtel.

MM. les voyageurs trouveront des chambres, depuis le prix de 2 fr. Déjeuners et dîners à volonté, à prix modérés.

L'URBAINE.

Compagnie d'assurances contre l'incendie.

Assure à des prix très-réduits toutes propriétés susceptibles d'être détruites ou endommagées par le **feu**, telles que mobiliers, récoltes, marchandises, fabriques et usines, etc.; répond également des dommages occasionnés par l'incendie, provenant du **feu du ciel**, et de ceux qui résultent de l'**explosion du gaz**, lors même que l'explosion n'est pas suivie d'incendie. Par suite d'une récente décision, elle garantit les assurés même contre les dommages causés par la foudre, qu'il y ait ou non incendie.

Le montant des pertes est payé comptant et sans aucune retenue.

Les garanties offertes aux assurés par la Compagnie, se composent de son fonds social et de réserves de diverses natures, représentant une somme de plus de **vingt millions de francs**.

Taux de prime pour mobiliers et marchandises ordinaires, 60 c. par mille francs de valeur.

Agence à Neuchâtel, chez MM. Edouard Bovet, (affranchir).

Société de navigation à vapeur DE NEUCHATEL.

Benichon de Cudrefin.

Dimanche 27 Avril 1862,
si le temps est favorable,

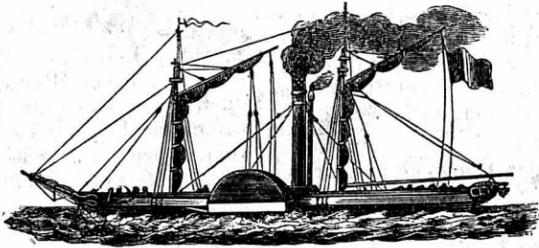
PROMENADE A CUDREFIN.

Départ de Neuchâtel, à 1 heure après midi. Départ de Cudrefin, à 5 h. 35 du soir.

Prix des places, aller et retour:
Premières, fr. 1.10. Secondes, 80 cent.

Reliures, cartonnages, etc.

J. Welti a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir rue de l'Hôpital, n° 2, en face de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée; il se recommande pour tout ce qui concerne la reliure, cartonnages et portefeuilles, désirant mériter la confiance qu'il sollicite. Le même demande un apprenti.



Société fribourgeoise de navigation à vapeur.

SERVICE PROVISoire

ENTRE

ESTAVAYER - NEUCHÂTEL

à dater du 23 avril 1862.

DÉPARTS D'ESTAVAYER,	à 5 heures 30 min. du matin, et à 4 heures — min. du soir.
» de Saint-Aubin,	à 5 » 55 » » et à 4 » 25 » »
» de Cortaillod,	à 6 » 25 » » et à 4 » 55 » »
» d'Auvernier,	à 6 » 45 » » et à 5 » 15 » »
Arrivées à Neuchâtel,	à 7 » — » » et à 5 » 30 » »
DÉPARTS DE NEUCHÂTEL,	à 7 » 50 » » et à 6 » 05 » »
» d'Auvernier,	à 7 » 45 » » et à 6 » 20 » »
» de Cortaillod,	à 8 » 05 » » et à 6 » 40 » »
» de Saint-Aubin,	à 8 » 55 » » et à 7 » 10 » »
Arrivées à Estavayer,	à 9 » — » » et à 7 » 55 » »

Coïncidences: A Saint-Aubin, avec le train se dirigeant sur Yverdon, Lausanne, Genève, le Valais; à Auvernier, avec le train de Pontarlier; à Neuchâtel, avec les trains du Jura industriel et du Franco-Suisse, et le bateau pour Morat.

Restaurant à bord.

106. Une respectable famille de Berne désirerait placer, en échange d'un autre jeune garçon, son fils âgé de 14 ans, dans le canton de Neuchâtel, pour y apprendre le français; les personnes qui désireraient profiter de cette occasion sont priées de s'adresser à M. Gaille, au bureau des postes, à Neuchâtel, que donnera les renseignements désirables.

107. L'établissement d'eau froide, **Quelenthal**, près Soleure, est ouvert, pour la 18^{me} saison, dès le 1^{er} mai. On s'adresse, pour des consultations, au médecin D^r Ch. Ziegler, pour des prospectus et autres renseignements, aux gérantes **Sœurs ZIEGLER**.

CONCERT SPIRITUEL

dans le temple du bas, à Neuchâtel
le Dimanche 27 Avril, à 4 heures.

PROGRAMME:

LA CRÉATION, Oratorio en trois parties, de J. HAYDN.

On peut se procurer des billets d'entrée chez Mesdames Lanson et Lehmann, MM. Jeanneret et Humbert, Petitpierre et C^e, marchands de cigares, et le jour du concert, à l'issue du service divin de l'après-midi, au magasin de M. Burger, vis-à-vis le temple.

Prix du billet, fr. 1^o 50.
Texte, 10 c.

Chemin de fer Franco-Suisse.

Dimanche prochain, 27 avril, à l'occasion du concert spirituel, le train n^o 46 pour la ligne des Verrières, ne partira de Neuchâtel qu'à 8 heures 15 du soir, au lieu de 5 h. 30, et arrivera à Pontarlier à 10 h. 55 du soir. Billets d'aller et retour à prix réduit.

110. Un jeune homme de bonne maison, ayant déjà travaillé dans un bureau de notaire et d'agent d'affaires et dont on pourrait recevoir de bons renseignements, désirerait trouver une place analogue dans le canton de Neuchâtel ou ailleurs, ou une association de commerce fondée sur des bases solides, ayant quelques fonds dont il pourrait disposer. S'adr. au bureau d'avis.

111. On demande quelques messieurs auxquels on donnerait la pension à un prix modéré. S'adr. rue de la Place-d'Armes, n^o 2.

112. La **Compagnie des Mousquetaires de CORTAILLOD** informe Messieurs les tireurs qu'elle a fixé ses jours annuels de tir aux quatre premiers samedis de mai, dès 1 heure après midi; une réception cordiale est réservée à MM. les amateurs.

Cortaillod, le 27 avril 1862.

L'avoier de la Compagnie,
Emile HENRY.

113. Deux bons ouvriers, monteurs de boîtes en argent, trouveraient, à des conditions avantageuses, de l'ouvrage chez M. J. Jezler, à Schaffhouse.

114. Dans un petit ménage d'ordre et sans enfants, à la campagne, on prendrait volontiers en pension, un jeune enfant de quelques mois. Le bureau d'avis indiquera.

Grande Vauquille

Chez H. BRAITHAUP, à PORT-ROLLAND, lundi prochain 28 courant, d'une valeur de 220 fr. Le jeu est couvert, et bonne réception est réservée aux amateurs.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Henri Nicolas, directeur de la Banque cantonale, domicilié à Neuchâtel, et Laure-Adèle Borel, domic. à Couvet.

Ulrich Schafroth, domestique, domicilié à Pierre-à-Bot dessus, et Lucie-Marguerite Fornachon née Giroud, domiciliée au Plan.

Emile Racine, cultivateur, domicilié à Brot-dessus, et Monique-Elisa Boillat, modiste, domic. à Neuchâtel.

Jean Lehr, tailleur d'habits, et Elisabeth Stuber, tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Charles-Constant Jeanjaquet, domicilié à Neuchâtel, et Suzanne-Marie Vuinchet, domiciliée à Yverdon.

Charles-Victor Guye, négociant, domicilié à Fleuri, et Louise-Adèle Buensod, domiciliée à Neuchâtel.

Jacob Rothen, gypsière, domicilié à Neuchâtel, et Anna-Rosina Wäber, domiciliée à Breitiège.

NAISSANCES.

Le 18 avril. Emma-Louise, à Gustave-François Hammer, et à Anne-Marie née Nicklaus, neuchâtois.

Le 18. Emma-Uranie, à Marc-Charles-François-Benjamin Meystre et à Uranie-Alexandrine née Clemmer, vaudois.

Le 19. Louis-Henri, à Ami-Ferdinand Pellaton et à Jeanne-Suzanne née Boullard, de Travers.

Le 19. Emile-Alfred, à Frédéric-Henri Moser et à Louise-Elisabeth née Bachmann, bernois.

Le 20. François, à François-Félix Machon et à Marie-Françoise née Barbey, français.

DÉCÈS.

Le 17. Samuel Stüky, 62 ans, 2 mois, agriculteur, bernois.

Le 19. Jean-Pierre-François Bovey, 31 ans, 6 mois, 1 jour, agriculteur, vaudois.

Le 23. Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin, 92 ans, 6 mois, 13 jours, veuf de Caroline-Françoise née de Chambrier, de Neuchâtel.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 24 avril 1862.

Pommes de terre, le boisseau	fr. — 85
Carottes, le boisseau	— 70
Choux, la tête	— 20
Haricots en grains, le boisseau	— 5
Pommes, la gerle	— 18
Carottes, la gerle	— 4
Pois, le boisseau	— 4
Grus et Habermehl, le boisseau	— 6
Miel, la livre	— 1 25
Œufs, la douzaine	— 55
Beurre en livres	— 1 40
Beurre en mottes	— 95
Lard, la livre	— 85
Paille de seigle, 3 chars, à fr. 5 ^o — le quintal.	
de froment, 4 » » 4.50	
Foin: 5 » » 3.60	

Nouvelles.

Angleterre. — Dans notre précédent numéro, nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs quelques détails sur la crise industrielle qui frappe les filatures anglaises; l'extrait suivant d'une lettre écrite de Londres, le 20 avril, au *Journal de Genève*, complétera ce tableau:

« La détresse dans nos districts manufacturiers a pris un caractère qui n'est point positivement alarmant, mais qui y touche de fort près. Nulle part il n'y a eu le moindre désordre, les souffrances sont subies avec patience, souvent en silence, mais elles commencent à devenir assez intenses pour nous donner de grandes inquiétudes. Les manufactures de coton, après avoir travaillé quatre jours, puis trois, puis deux par semaine, se ferment successivement; les épargnes ont été mangées, les petits marchands sont à bout de ressources et ne peuvent plus faire crédit, enfin la taxe des pauvres a pris des proportions énormes. La cause de toute cette misère, c'est que le coton manque. Nos colonies, et surtout les Indes n'ont pas pu nous en fournir une quantité suffisante, et il y a famine. Le mal n'a pas partout la même intensité; quelques districts s'en tirent encore dans les conditions ordinaires d'une crise; la charité privée a été fort active; dans beaucoup d'endroits on a créé des travaux pour les bras inoccupés; mais il n'en demeure pas moins, pour toutes les personnes intéressées de près ou de loin dans l'industrie cotonnière, des souffrances qui vont croissant, auxquelles on ne peut prévoir aucun terme, et qui bientôt, dépasseront la mesure des secours locaux. On commence à parler sérieusement d'une aide de la part de l'Etat, et il faut certes que le mal soit considérable pour que nous en venions là. Ce qui a allégé jusqu'ici le fardeau, c'est que le commerce des cotons profite du marasme de l'industrie. Nous avons beaucoup de marchandises en magasin; naturellement le prix s'en est élevé considérablement, et des bénéfices très-forts ont été réalisés ainsi, qui ont permis aux fabricants d'assister plus largement leurs ouvriers. L'Angleterre n'est pas d'ailleurs seule à souffrir; il paraît qu'en France et en Belgique c'est encore pire, bien que les ouvriers soient moins nombreux. »

France. Les ambassadeurs du Japon ont visité, samedi dernier, l'imprimerie impériale. Conduits par le directeur, accompagné des chefs des divers services, ils ont parcouru successivement tous les ateliers, adressant partout les questions les plus intelligentes sur les différentes parties des travaux.

On a tiré devant eux diverses cartes de géographie et de batailles, et enfin un tableau, texte français d'un côté et japonais de l'autre, qui est ainsi conçu:

« Le 19 avril 1862; l'empereur Napoléon III, régnant; S. E. M. Delangle étant garde des sceaux, ministre de la justice; S. E. Ta-Keno-Outchi-Chimatsoukeno-Simodsou-Keno-Cami, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le taikou du Japon, et S. E. Matsoudaira-Ywamico-Cami, vice-plénipotentiaire; S. Ex. Kiogogou-Notono Cami, troisième envoyé, et Chibataro Sadataro, contrôleur de l'ambassade, ont honoré de leur visite l'imprimerie impériale de France. »

« Le directeur, Anselme Petetin a présenté respectueusement à L. Exc. cette feuille tirée sous leurs yeux, en souvenir de leur visite et comme expression cordiale des sentiments hospitaliers de la France. »

Un exemplaire de cet imprimé, richement orné, a été remis aux membres de l'ambassade.

On leur a montré ensuite le cabinet des poinçons, où sont conservés les types de toutes les langues écrites, et notamment ceux du Japonais et les différents spécimens des impressions en chinois et en Japonais, dont ils ont paru émerveillés.

Toscane. — Nous avons déjà parlé, d'après une dépêche télégraphique, de la rencontre de deux convois sur le chemin de fer de Sienna, près du tunnel d'Asciano, dans la soirée du 19 avril. Une autre dépêche donne sur cette catastrophe les détails suivants:

« Morts, 10; mourront probablement 6; blessés très-grièvement, 20; grièvement, 20; en tout, 60. — Le 20, tous les blessés avaient été transportés à Sienna. »

« La ligne est libre et le service réorganisé. Des deux trains allant vers Ancône, le premier avait ralenti sa machine, lorsque est survenu le second avec des voyageurs: ce fut un spectacle pitoyable. Le gonfalonnier délégué et les citoyens d'Asciano ont prêté leur concours avec le plus grand zèle. »

Italie. — De grands préparatifs se font à Naples pour la réception du roi Victor-Emmanuel.

Raguse. 23 avril. — Les Monténégrins ayant reçu des renforts, ont occupé Medum, où ils ont fait prisonniers 300 baschi-bosouks. La ville d'Yablyak (au nord du lac de Scutari) est bloquée par eux. Une révolte a éclaté dans le district montagneux de Kutchi, en Albanie, sur la frontière du Monténégro.

Vienne. 24 avril. — L'empereur François-Joseph part dimanche prochain pour Venise.

Genève. — Jeudi matin a eu lieu dans cette ville, sur la place Neuve, l'exécution de Maurice Elcy, dont le grand-conseil avait rejeté la veille le recours en grâce. Une foule nombreuse, évaluée à 10,000 personnes, assistait à ce lugubre spectacle. Elcy est mort en manifestant des sentiments de repentir et en plaçant son espoir dans la miséricorde du Seigneur. Son calme et son sang-froid ne l'ont pas abandonné un instant.

Glaris. — On compte qu'à la fin de l'année 140 maisons du bourg incendié auront été reconstruites. La nouvelle rue a 60 pieds de largeur. Trois rues de chaque côté sont tracées parallèlement à cette principale artère et reliées à elle par des rues transversales.

Neuchâtel. — Les bureaux du collège de Neuchâtel chargés de délivrer les cartes aux électeurs sont composés comme suit:

Pour Neuchâtel et Chaumont, les citoyens L.-C. Lambelet, avocat, président. George Dupasquier-Merveilleux, rentier. Eugène Jeanjaquet, négociant. Lucien Morel, négociant. Auguste Mayor-Junod, rentier. Eugène Borel, avocat. Ulysse Girard, rentier. Alcide Nicolet, major fédéral. Benoit Köhli, négociant.

Pour Serrières, les citoyens Frédéric Martenet, fils, président. David Rod, meunier. Louis Gacon-Roulet, juge du tribunal.

Le bureau de Neuchâtel siégera les vendredi et samedi, 2 et 3 mai 1862, de 9 heures du matin à midi, et de deux à 7 heures du soir, et le dimanche, jour de l'élection, de 7 à 10 heures du matin.

Le bureau de Serrières siégera les vendredi et samedi, 2 et 3 mai 1862, de 6 à 8 heures du soir, et le jour de l'élection, de 7 à 10 heures du matin.

Tous les autres bureaux du district s'ouvriront les vendredi et samedi, 2 et 3 mai 1862, à 4 heures après midi, et siégeront jusqu'à 9 heures du soir, et le jour de l'élection, de 7 à 10 heures du matin.

Les contribuables qui n'ont pas payé les taxes qu'ils doivent à l'Etat, ne peuvent être électeurs ni éligibles.

Les Suisses d'autres cantons devront être porteurs de leurs permis de séjour, lorsqu'ils se présenteront aux bureaux électoraux pour réclamer leur carte d'électeur.

— La société fribourgeoise de navigation à vapeur, dont le siège est à Estavayer, a commencé mercredi son service régulier de navigation, après l'avoir inauguré le lundi de Pâques par une promenade qui avait amené dans nos murs une nombreuse société. La direction a combiné son horaire d'une manière fort heureuse et de façon à se rendre également utile aux habitants des deux rives du lac. En effet, en partant d'Estavayer à 5 h. 30 du matin et en touchant le premier point de la rive neuchâtoise (Saint-Aubin) vers 6 heures, on arrive à Neuchâtel à 7 heures, pour en repartir à 7 h. 30 et être de retour à Estavayer à 9 heures. Les personnes de Neuchâtel que leurs affaires appellent dans cette ville ou dans la contrée environnante, ont jusqu'à 4 heures du soir pour y vaquer; tandis que celles d'Estavayer, arrivées à Neuchâtel à 7 heures du matin, en en repartant à 6 h. 5 m. du soir, sont de retour chez elles à 7 h. 35 m.; elles ont ainsi devant elles toute une journée d'affaires ou de loisir. Le société dessert sur la rive neuchâtoise, les stations d'Auvernier, Cortaillod et Saint-Aubin. (Neuchâtois).